



acte certifié exécutoire,
transmis en Préfecture le 21 novembre 2019
affiché ou publié le jeudi 21 novembre 2019
identifiant de télétransmission 073-200069110-20191114-lmc1H22644H1-DE
identifiant unique de l'acte lmc1H22644H1

Extrait du registre des décisions

Bureau du 14 novembre 2019

n° 164-19

Objet : *RS - Approbation d'une convention de maîtrise d'ouvrage avec la SNCF pour l'aménagement de la place de la Gare à Chambéry*

- date de convocation le 08 novembre 2019
- nombre de conseillers en exercice : 52

L'an deux mille dix-neuf, le jeudi quatorze novembre à dix-huit heures trente, les membres du Bureau de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Chambéry, salle La Bisserraine, sous la présidence de Xavier Dullin, président de Grand Chambéry.

- étaient présents : 39

Aillon-le-Jeune	Emmanuelle Andrevon
Aillon-le-Vieux	Christian Gogny
Arith	Pierre Gerard
Barberaz	David Dubonnet
Barby	Catherine Chappuis
Bassens	Alain Thieffenat
Bellecombe-en-Bauges	
Challes-les-Eaux	Josette Rémy
Chambéry	Josiane Beaud - Driss Bourida - Jean-Benoît Cerino - Aloïs Chassot - Michel Dantin - Jean-Claude Davoine - Xavier Dullin - Sylvie Koska - Pierre Perez - Benoit Perrotton - Alexandra Turnar - Jean-Pierre Beguin - Florence Vallin-Balas
Cognin	
Curienne	
Doucy-en-Bauges	
Ecole	Annick Bonniez
Jacob-Bellecombette	Brigitte Bochaton
Jarsy	Pierre Duperier
La Compôte	Jean-Pierre Fressoz
La Motte-en-Bauges	
La Motte-Servolex	Luc Berthoud - Christiane Boisselon
La Ravoire	Marc Chauvin
La Thuile	Dominique Pommat
Le Châtelard	Pierre Hemar
Le Noyer	
Les Déserts	Michel André
Lescheraines	
Montagnole	Jean-Maurice Venturini
Puygros	
Saint-Alban-Laysse	Michel Dyen
Saint-Baldoph	Christophe Richel
Saint-Cassin	
Sainte-Reine	
Saint-François de Sales	Maryse Fabre
Saint-Jean-d'Arvey	Bernard Januel
Saint-Jeoire-Prieuré	Jean-Marc Léoutre
Saint-Sulpice	Louis Caille
Sonnaz	Daniel Rochaix
Thoiry	
Vérel-Pragondran	Jean-Pierre Coendoz
Vimines	

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 4

de Frédéric Bret à Christophe Richel - de Philippe Gamen à Luc Berthoud - de Lionel Mithieux à Xavier Dullin - de Sylvie Vuillermet à Christiane Boisselon

- conseillers excusés : 9

Jean-Luc Berthalay - François Blanc - Stéphane Bochet - Albert Darvey - Philippe Dubonnet - Jérôme Esquevin - Luc Meunier - Marie Perrier - Damien Regairaz

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Bureau du 14 novembre 2019

délibération n° 164-19

objet **RS - Approbation d'une convention de maîtrise d'ouvrage avec la SNCF pour l'aménagement de la place de la Gare à Chambéry**

Michel Dyen, vice-président chargé des bâtiments, du patrimoine, des voiries et des infrastructures, rappelle que parallèlement aux travaux des bâtiments du pôle d'échanges multimodal, ont été engagés les travaux d'aménagement de la place de la Gare à Chambéry. Concernant la place de la Gare, une seconde phase de travaux consistera à requalifier l'ensemble de l'espace public (trottoirs, stationnements et voies de circulation) situé devant l'ancienne gare depuis l'intersection de l'avenue du Maréchal Leclerc jusqu'à l'accès au parking Eiffia.

Une partie du nouveau parvis ainsi qu'une partie du trottoir à réaménager le long de l'ancienne gare se situent sur le domaine foncier de la SNCF Gares & Connexions. Afin d'assurer la cohérence du traitement des espaces publics depuis la vélostation jusqu'au parking Eiffia, la SNCF confie la maîtrise d'ouvrage des études et des travaux à Grand Chambéry.

Il est donc proposé d'approuver la convention qui organise la maîtrise d'ouvrage ainsi que le financement par la SNCF des travaux réalisés par Grand Chambéry pour le compte de cette dernière, dont le montant estimatif s'élève à 74 000 € HT.

Vu les statuts de Grand Chambéry qui disposent que la Communauté d'agglomération est compétente en matière de voirie,

Vu la délibération n° 023-18 C du Conseil communautaire du 22 mars 2018 déléguant au Bureau les conventions de maîtrise d'ouvrage,

Le Bureau de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : **approuve** la convention entre la SNCF Gares & Connexions et Grand Chambéry pour les études et les travaux du parvis de la gare,

Article 2 : **autorise** le président ou son représentant à signer cette convention,

Article 3 : **dit**, en application de l'article L5211-10 du CGCT, que cette décision fera l'objet d'un compte-rendu lors de la prochaine séance obligatoire du Conseil communautaire.

le président,
Xavier Dullin

Accusé de réception - contrôle de légalité

Nature de l'acte : Décision du Bureau

Numéro attribué à l'acte : 164-19

Objet de l'acte : RS - Approbation d'une convention de maîtrise d'ouvrage avec la SNCF pour l'aménagement de la place de la Gare à Chambéry

Thème Préfecture : 1 - Commande Publique 4 - Autres types de contrats 1 - Délibérations 1 - Contrats de partenariat

Date de l'acte : 14 novembre 2019

Annexe(s) : convention de maîtrise d'ouvrage unique

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20191114-lmc1H22644H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H22644H1

Date de transmission en Préfecture : 21 novembre 2019

Date de réception en Préfecture : 21 novembre 2019

Période d'affichage : du au